



# Collectif Technique National Service Communs

## Compte rendu d'audience SUGE du 31 janvier 2005

Suite à la demande d'audience de la fédération CGT, une délégation a été reçue le 31 janvier 2005 par la direction de la sûreté.

Cette délégation était porteuse des revendications du personnel de la SUGE concernant le métier, la rémunération, l'emploi, les questions juridiques liées à l'exercice du métier et la politique de sûreté de l'entreprise.

En avant propos, elle a renouvelé le soutien de la CGT aux trois collègues, dont un est toujours incarcéré dans l'affaire de Villeparisis. Elle a tenu à exprimer sa solidarité à la victime, ASCT de Toulouse, d'une odieuse agression.

La délégation a exigé des réponses concrètes et la prise en compte des revendications pour permettre aux cheminots de la SUGE d'exercer leur métier en toute sécurité et de contribuer avec les autres intervenants (ASCT, agents exploitation, ...) à l'amélioration de la sûreté des personnes et des biens dans les emprises de la SNCF.

La délégation CGT a rappelé à la direction de la sûreté les propos et engagements tenus par le Président de la SNCF sur la nécessité d'une réflexion en profondeur du métier de la SUGE.

Le directeur de la sûreté a confirmé le plan de la SUGE dans la politique sûreté dans l'entreprise et ses missions transverses.

### Emploi

Pour la CGT, cela passe obligatoirement par une augmentation significative des effectifs sur l'ensemble des brigades de la SUGE, pour assurer les missions de sécurisation, de prévention des usagers, des cheminots, du patrimoine mais aussi la propre sécurité des cheminots de la SUGE dans l'exercice de leur métier.

La direction de la sûreté s'engage à remettre rapidement à niveau les effectifs à hauteur du cadre d'organisation dont le point de sortie au 31 décembre 2004 enregistrait moins 40 agents. Ces 40 recrutements seraient répartis pour moitié entre la province et l'île de France ; pour la CGT, ceux-ci doivent être en plus des prévisions d'embauches pour 2005.

Il convient d'intervenir dans toutes les régions pour que la direction tienne ses engagements le plus rapidement possible compte tenu du temps de formation nécessaire pour être opérationnel.

### Métier

Concernant le métier, la délégation CGT dénonce le nombre croissant des missions contractualisées, entraînant une perte d'autonomie et d'efficacité du service, une perte de réactivité et d'initiative, une démotivation des cheminots de la SUGE, et une incompréhension de l'ensemble des cheminots. L'ensemble de ces contrats « clients-prestataires de service » engendre une politique de sécurité discriminatoire où le plus offrant peut s'octroyer les services de la SUGE.

La direction de la sûreté a convenu qu'il fallait reposer les questions du métier à partir des prérogatives de la SUGE sans pour autant faire de réelles propositions.

Quant à la centralisation, pour le directeur, elle ne doit pas remettre en cause le socle de la politique sûreté.

La délégation CGT a renouvelé sa demande pour que l'entreprise interpelle rapidement les pouvoirs publics afin que paraissent les décrets d'application sur les missions pouvant être réalisées en tenue civile. En l'absence de ces décrets, la direction de la sûreté doit prendre ses responsabilités en donnant des directives écrites, ne prêtant à aucune interprétation possible. Pour la CGT, il ne peut y avoir qu'un seul métier « SUGE » s'exerçant de la même façon sur l'ensemble des brigades.

### Reconnaissance du métier

Concernant la reconnaissance du métier par l'entreprise, la délégation CGT exige d'une part la revalorisation de l'indemnité de port d'arme, avec l'intégration de celle-ci dans la prime de travail et d'autre part, une meilleure prise en compte du déroulement de carrière. Devant les responsabilités civiles et pénales que doivent prendre les cheminots de la SUGE (agents assermentés, armés, exemplarité dans leur vie privée sous peine d'être fiché au STIC entraînant systématiquement l'exclusion du service) la délégation CGT demande l'augmentation du nombre de qualifications C, que tous les chefs de missions soient placés sur la qualification D, et que l'ensemble des chefs d'antennes soient placés sur la qualification F.

La direction a pris note mais n'est visiblement pas mandatée pour en discuter.

Lors de cette audience, la direction s'est contentée de nous écouter, évitant de répondre aux revendications exprimées sur les missions et la reconnaissance du métier.

Sans prendre de réels engagements, elle a évoqué un projet sur l'évolution du métier de la SUGE et ses conditions d'exercice qui serait présenté aux organisations syndicales dans un délai de 6 semaines.

Afin de peser sur l'ensemble des questions évoquées qui concernent tous les cheminots de la SUGE, la CGT leur propose de débattre de la construction d'une action nationale coordonnée sur les revendications liées au métier.

La CGT invite ses militants à rencontrer les cheminots de la SUGE.

Groupe Animation  
SUGE - CGT